https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2017-808-du-5-mai-2017-relatif-lintroduction-dans-la-liste-des-examens-de-diagnostic-prenatal-des-examens-de-genetique-portant-sur-ladn-foetal-libre-circulant-dans-le-sang-maternel/
Décret n° 2017-808 du 5 mai 2017 relatif à l'introduction dans la liste des examens de diagnostic prénatal des examens de génétique portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel
05/05/2017
Ce texte "permet l'introduction dans la liste des examens de diagnostic prénatal d'un examen de génétique portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel, dont les conditions de prescription et de réalisation seront fixées par un arrêté du ministre de la santé pris sur proposition du directeur général de l'Agence de la biomédecine, après avis de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé".